

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 25 (1937)

**Heft:** 497

  

**Artikel:** Question d'éducation : [1ère partie]

**Autor:** P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262621>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Nous déplorons et ne comprenons pas que la houille blanche, ces puissantes forces naturelles qui parcoururent nos vallées, soient restées si longtemps inemployées. Un jour viendra où les hommes déploieront et ne comprendront pas non plus comment les générations précédentes ont pu laisser inemployées l'énergie et les capacités qui se trouvent dans le cœur et dans la tête de nos femmes. Ces forces, nous les laissons à la porte de notre législation. Ouvrons-leur cette porte!

HUBER  
Conseiller national (St-Gall)

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE..... Fr. 5.- ÉTRANGER... » 8.- Le numéro... » 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b> La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est offert des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Enfin ! une femme est nommée membre de la Commission fédérale de contrôle des prix

Après plusieurs mois de démarches, après de nombreux échanges de lettres entre le Département fédéral de l'Economie publique, l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour le Suffrage féminin, M<sup>me</sup> Schoenauer-Regenass (Bâle), membre du Comité de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, a été désignée comme membre de la Commission fédérale de contrôle des prix, pour y représenter les consommatrices et les ménagères.

Si la Suisse était citoyenne, aurait-il fallu tant de démarches et tant de requêtes pour obtenir une représentation féminine dans cette Commission qui compte treize membres?

S. F.

## La femme et la démocratie

La série des cinq conférences organisées à Genève par le groupement « La Femme et la Démocratie » s'est déroulée devant un public attentif et fidèle, malgré la concurrence des innombrables autres séances, conférences, réunions, etc., que des vacances de Pâques, précoces cette année, ont fait pleuvoir à raison d'une demi-douzaine à la fois sur chacune des soirées de ce mois de mars! Il faut constater aussi avec un certain regret que des sujets de cet ordre n'ont pas dans ce moment l'oreille des foules - moins même, celle de beaucoup de gens qui sont trop préoccupés par les difficultés matérielles de l'heure pour s'intéresser à des problèmes de démocratie et de liberté, sans réfléchir que c'est pourtant des idées défendues ou combattues au cours de ces séances que peut venir la solution heureuse ou malheureuse des troubles dans lesquels nous vivons.

Après le professeur Pierre Bovet, dont notre journal a analysé la belle conférence d'une si haute inspiration sur la liberté démocratique en Suisse, le professeur Th. Ryussen a apporté un exposé remarquablement fouillé et documenté sur le fonctionnement de la démocratie dans d'autres pays, chose trop peu connue chez nous en dehors des spécialistes. Puis, M<sup>lle</sup> Fierz, ancienne présidente de la *Frauenzentrale* de Zurich, dans une causerie d'une grande hauteur morale, a parlé de la tolérance comme condition de la démocratie, analysant avec un sens psychologique très juste la valeur profonde du principe de tolérance pour la famille, pour la nation, pour la vie internationale enfin. Alors que les deux précédentes conférences n'avaient pas donné lieu à une discussion, celle-ci suscita un échange de vues nourri et fort intéressant.

M. le prof. J. de La Harpe, à qui était réservée la quatrième conférence de la série sur ce sujet: *Qu'est-ce qui conduit un pays à la dictature?* présentait un exposé extrêmement documenté, se défendant de traiter son sujet du point de vue idéologique et sentimental, comme on le fait trop souvent, mais au contraire basant solidement ses considérations sur le terrain des faits indiscutables. Les faits historiques d'abord, et ce fut une revue à vol d'oiseau des principaux systèmes de dictatures, depuis les tyrannies grecques jusqu'à nos jours; les faits géographiques ensuite, et le conférencier a montré comment les régions agricoles sont généralement plus propices à l'apparition de dictatures que les régions industrielles. Mais d'autres éléments interviennent encore dont il importe de tenir compte: d'abord la perturbation de l'organisation des classes sociales, ou la prépondérance et la disparition de l'une d'elles; la disparition ou prépondérance causées elles-mêmes le plus souvent par des faits économiques ou démographiques. D'autre part, les conditions psychosociales d'un peuple, très finement analysées par M. de La Harpe, tiennent aussi une place importante en favorisant la naissance de mythes, et notamment du « mythe du chef ». Enfin on ne saurait négliger le facteur politique, tel que le mécontentement de la masse contre son gouvernement, mécontentement qui se traduit par le regroupement autour d'un chef nouveau, non plus que le facteur historique, parfois très long à se



## La Conférence de Zurich de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(Suite et fin) <sup>1</sup>

### IV. Le travail féminin et le chômage

On l'a déjà dit: ce fut cette session-là de la Conférence qui fit affluer le public le plus nombreux, d'une part sans doute parce qu'un plus grand nombre de femmes, à Zurich et aux environs, se trouvaient libres du fait du dimanche, mais pour une plus forte part encore parce que ce problème du travail féminin en relation avec le chômage est dans notre pays l'un des plus urgents de ceux qui préoccupent les féministes. Et pourtant, M<sup>me</sup> Thibert (Bureau International du Travail) dans son exposé très vivant au meeting public du samedi soir n'avait-elle pas déclaré que l'on pouvait reléguer avec les mauvais souvenirs des temps passés les attaques contre le travail féminin, l'expérience ayant prouvé dans plusieurs pays, l'Allemagne notamment, que chasser les femmes des carrières et occupations qu'elles occupaient précédemment n'avait apporté aucun remède efficace au chômage, si bien que maintenant la question à l'ordre du jour était essentiellement d'assurer à l'activité collective la participation des femmes professionnellement bien préparées?... Le ciel veuille que cette prédiction vaille pour notre Suisse aussi, où pour le moment sévit en plein la phobie entretenue par toutes les jalousies et tous les préjugés contre le travail rémunéré des femmes!

C'est donc en prévoyant que l'intérêt tout spécialement suscité par ce sujet allait amener la grande affluence que les organisatrices avaient au dernier moment dédoublé toutes les *Round-tables*, toutes les questions traitées, tous les projets de résolutions, toutes les présidentes, et ne respirèrent que lorsque tout le monde fut à peu près casé, et à peu près satisfait de sa place et de son sujet! A l'une des tables, M<sup>me</sup> Plaminkowa, inaugurant ses fonctions de présidente de la Commission de l'Alliance de l'égalité dans les fonctions du travail, examina avec de très nombreuses participantes les motifs d'exclusion des femmes du marché du travail; à une autre table en face d'elle, M<sup>me</sup> Brunsvieg dirigea les débats sur le problème brûlant du travail de la femme mariée; alors que M<sup>me</sup> Dora Schmidt, notre compatriote, dans un troisième angle, appliquait ses connaissances spécialisées et ses expériences de secrétaire de l'Office fédéral du travail à étudier les meilleurs moyens d'assurer aux femmes, au point de vue légal comme dans la pratique, l'égalité en matière de préparation professionnelle. Dans la salle voisine, M<sup>me</sup> Atanatskovich (Yougoslavie) concentrait l'attention de ses auditrices sur le problème de l'égalité des salaires; M<sup>me</sup> Thibert se prêtait complaisamment à un examen en commun du rôle des organisations professionnelles à l'égard du travail féminin; et M<sup>me</sup> Marie Giuss-

<sup>1</sup> Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

berg enfin étudiait certains problèmes connexes, qui se posent plus souvent qu'on ne croit devant la conscience féminine, tel celui du droit au travail de la femme qui a des moyens suffisants pour vivre, mais qui cependant désire travailler...

On comprendra que devant cette multiplicité de sujets traités, il fut totalement impossible aux journalistes de suivre le détail des propos émis à chaque table, et la séance plénière ayant dû être dédoublée elle aussi, il fallut renoncer à obtenir, avant le vote de la résolution définitive, une vue d'ensemble des débats. Bornons-nous donc ici à transcrire brièvement quelques notes fournies par les unes ou les autres des participantes.

Sur la question encore si discutée chez nous du travail de la femme mariée, M<sup>me</sup> Brunsvieg émit d'abord à titre d'introduction quelques considérations sur la nécessité de l'exercice d'une profession pour le développement harmonieux des capacités de la femme, relevant que la jeune fille se préparera moins bien à cette profession si elle sait que la pratique lui en sera interdite dès le jour de son mariage, et qui entraînera forcément un abaissement du niveau du travail féminin. Le droit au travail de la femme mariée est un principe auquel on ne s'attaque que pour des raisons d'opportunité, et sans apporter pour cela un remède au chômage, puisque la femme que l'on prive de son poste ne peut certes pas être toujours remplacée par un homme chômeur, alors qu'au contraire, obligée de se restreindre, elle retirera elle-même du travail à d'autres femmes. Et dans combien de ménages le gain de la femme n'est-il pas nécessaire? et même s'il ne l'était pas, l'indépendance économique de la femme mariée est une garantie de son indépendance individuelle.

A ces considérations que l'on ne répètera jamais assez, les participantes apportèrent l'appui de leurs expériences dans divers pays (Pologne, Allemagne, Suisse, France encore); puis l'une d'elles ayant jeté dans le débat l'idée des allocations familiales comme d'un moyen encourageant la femme à rester sans inconvénient économique à son foyer, on vit se produire une opposition assez intéressante à signaler, et concrétisée dans la déclaration très nette de Me A. Lehmann, avocate (Paris) qui demanda que l'on n'envisage pas toujours ce problème du point de vue uniquement familial, mais aussi de celui de la profession: l'ouvrière ne pourra jamais aspirer à une meilleure situation et à un meilleur salaire si elle sait qu'elle devra quitter son travail une fois mariée; les allocations qui peuvent être un remède du point de vue de la famille ne le sont pas du point de vue de l'activité professionnelle féminine...

(La suite en 2<sup>me</sup> page.)

cipe du vote des femmes avec celui de la démocratie, et qui permit quelques considérations curieuses sur les contradictions qui existent à cet égard entre les démocraties réactionnaires et les dictatures progressistes. Rien d'étonnant donc que la discussion se soit terminée sur une note suffragiste!

M. F.

## Questions d'éducation <sup>1</sup>

Le rapport annuel du B. I. E. montre un renouveau dans la plupart des pays. Un peu partout, de grands efforts ont été tentés en faveur de l'éducation, et l'ère des économies n'a

<sup>1</sup> D'après *l'Annuaire international de l'Éducation et de l'Enseignement*, 44, rue des Marabouts, Genève.

en général pas nu à ce programme, au cours des dernières années. Les réformes sont surtout nombreuses dans les pays ayant subi des bouleversements politiques, tels que la Hongrie, la Lettonie, l'Allemagne, le Mexique, la Pologne, la Bulgarie.

Un des premiers problèmes que pose l'instruction obligatoire est naturellement l'existence d'écoles et de maîtres dont le nombre soit proportionné à celui des élèves. C'est pourquoi on avait prévu en Espagne la nomination de plus de 1300 nouveaux instituteurs. En Finlande, on envisage la création de 140 écoles primaires élémentaires, de 15 écoles primaires supérieures, et de 58 écoles primaires à programme réduit. En Italie, le nombre de classes créées depuis 12 ans est de 18.000. Il est intéressant de voir combien on se préoccupe de la suppression des classes trop nombreuses alors que chez nous, pour raison d'économie, on confie à un même maître un nombre plus élevé d'enfants, ce qui est déplorable pour l'enseignement.

On a également développé l'éducation préscolaire, en augmentant le nombre des écoles maternelles et des jardins d'enfants.

Dans le programme primaire on s'efforce de rendre l'enseignement plus pratique; les réformes, nombreuses, sont basées sur le principe de l'éducation fonctionnelle et active: il s'agit d'éveiller avant tout l'intérêt de l'enfant; il ne faut lui inculquer aucune connaissance dont on ne lui ait fait auparavant sentir la nécessité. Spontanément l'élève a en lui le désir de savoir; il faut aiguillonner ce désir, stimuler sa curiosité, montrer le côté utile et nécessaire de ce qu'il apprend, et rendre l'enseignement aussi tangible que possible. Ainsi, en Suisse, l'enseignement primaire et secondaire a été réadapté pour correspondre mieux aux nécessités de la vie: extension donnée aux travaux manuels, à la culture physique. Une expérience intéressante a été d'initier les élèves d'une école à la construction et à l'emploi des appareils téléphoniques, puis de leur permettre de téléphoner gratuitement à deux localités quelconques de Suisse. En Angleterre, pour illustrer l'enseignement de la géographie, on a mis en relations quatre écoles de Londres avec des cargos, les capitaines et les officiers ont échangé une correspondance régulière avec les écoles, tenant les élèves au courant, au fur et à mesure, des particularités commerciales et topographiques de l'itinéraire suivi. Cet essai sera étendu à une centaine d'écoles. En Australie, une croisière a été organisée en chemin de fer; 150 garçons ont parcouru en Pullman 700 milles environ, et 300 milles en autocar, traversant, guidés par des maîtres, des contrées variées et intéressantes.

Dans le même ordre d'idées, on constate partout un grand développement de l'enseignement professionnel, et une adaptation de celui-ci aux besoins économiques. Au Chili vient de s'ouvrir le premier institut féminin de commerce. De même, en Bolivie, on développe l'éducation professionnelle des jeunes filles.

L'enseignement rural est aussi l'objet de nombreuses préoccupations; c'est qu'il concerne une nécessité vitale de certains pays; il s'agit de donner le goût de la terre et de combattre l'attrait des grandes villes. C'est pourquoi, en Allemagne, 31.000 enfants ont été envoyés à la campagne pour neuf mois. Au Chili, on enseigne les connaissances agricoles générales. On le voit, l'école pratique triomphe.

(La suite en 2<sup>me</sup> page.)

## Le prix Nobel et le R. U. P.

Lors de la récente réunion du Conseil Général du R. U. P. international à Genève, dans les locaux du Palais Wilson où le secrétaire est maintenant définitivement installé, Lord Cecil qui présidait une nombreuse Assemblée de délégués de plus de 20 Comités nationaux et d'un nombre au moins égal d'organisations internationales, a annoncé la bonne nouvelle que le Comité du Prix Nobel, composé, on le sait, de professeurs et de juristes bien connus, avait décidé d'attribuer une somme de 2000 livres st. (40.000 francs suisses) au R. U. P. international, en témoignage d'appréciation de son activité dans le domaine de la paix.